

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 20200708-02

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES DES ELUS

(Loi « engagement et proximité n° 2019-1461 du 27 décembre 2019)

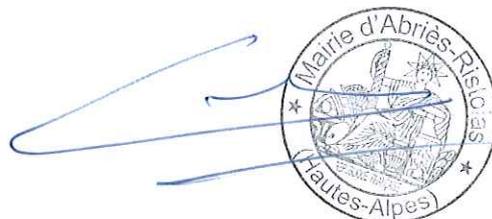
Nom de la Collectivité	COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS
-------------------------------	----------------------------------

Population municipale légale : 391 habitants

Indiquez ci-dessous la liste des élus percevant une indemnité :

Fonction de l'élu	Nom Prénom	Pourcentage maximum autorisé de l'Indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique	Montant maximal de l'indemnité (au 03-07-2020)	Montant de l'indemnité retenu par le Conseil Municipal (montant fixe)
Maire et Maire délégué de la commune historique d'Abriès	CRUNCHANT Nicolas	25.50 %	991.80 €	661.20 €
Maire délégué de la commune fondatrice de Ristolas et conseiller municipal	RIBOT Philippe	25.50 %	991.80 €	310.00 €
1 ^{er} Adjoint au Maire	LACROIX Charles	9.9 %	385.05 €	300.00 €
2 ^{ème} Adjoint au Maire	AUDIER-MERLE Carine	9.9 %	385.05 €	300.00 €
3 ^{ème} Adjoint au Maire	MIEGGE Emmanuel	9.9 %	385.05 €	300.00 €
4 ^{ème} Adjoint au Maire	BUES Florent	9.9 %	385.05 €	300.00 €

Le Maire,
Nicolas CRUNCHANT



Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.